

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 JANVIER 2020

Présents : Thierry LAGNEAU, Véronique MURZILLI, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Serge SOLER, Christian RIOU, Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Sandrine LAGNEAU, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Pascal DUPUY, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Mireille PEREZ, Gérard GERENT (présent de la délibération n°1 à la délibération n°21, donne procuration à Carmen MATHIEU de la délibération n°22 à la délibération n°28), Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU

Absents : Stéphane GARCIA, Ronan PATURAUX, Amandine JACQUARD, Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO, Vivian POINT, Vincent JULLIEN

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Alain MILON, Ingrid APPRIOU, Emilie CATILLON

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sandrine LAGNEAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Sandrine LAGNEAU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2019
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Rapporteur :

Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du maire.

Adopté à l'unanimité

FINANCES ET BUDGETS

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES ATELIERS DE DANSE CONTEMPORAINE (Commission des Finances du 07/01/2020) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec l'Association Sportive Marie Rivier autorisant une dizaine d'élèves de cette association à participer à des ateliers de danse contemporaines dans le cadre des activités d'enseignement chorégraphique de l'école de musique et de danse de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention (projet joint en annexe),

DIT que ce partenariat est à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité

3. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT Etablissant L'Accompagnement D'UN PROJET « UN ANGE, UN ORCHESTRE » POUR UN ORCHESTRE A L'ECOLE (Commission des Finances du 07/01/2020) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec l'association Orchestre à l'école et l'association Pleins Poumons Productions pour un partenariat avec le groupe Olsd school funky family, dans le cadre des activités d'enseignement musical de l'école de musique et de danse de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention (projet joint en annexe),

DIT que ce partenariat est à titre gratuit pour la Mairie de Sorgues.

Adopté à l'unanimité

4. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP) (Commission des Finances du 07/01/2020) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

5. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DEPART PARIS-NICE 2020 (Commission des finances du 07 janvier 2020) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat « Départ PARIS NICE 2020 » annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires pour l'attribution d'aide au taux maximum pour ce dossier et à signer toutes pièces relatives à ces demandes.

Adopté à l'unanimité

6. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 DECEMBRE 2019 (Commission des finances du 07/01/2020) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

ACCORTE de conserver un montant d'anticipation au budget principal 2020, de **1 295 130,00 €**

MODIFIE la répartition de ces crédits de la manière suivante (majoration de 15 000 € du compte 2188 « Acquisition de matériel », majoration de 200 € du compte 2184 « Acquisition de mobilier » et diminution de 18 200 € du compte 21318 « Autres bâtiments publics ») :

AUTORISE l'inscription par anticipation au Budget principal 2020 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessus.

PRECISE que ce tableau annule et remplace celui adopté par délibération du 19 Décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

7. AVANCE SUR SUBVENTION 2020 POUR L'OLYMPIQUE CLUB SORGUAI HAND BALL (OCS)

(Commission des Finances du 07/01/2020) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une avance sur la subvention 2020 à l'OCS d'un montant de 10 000 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2020 au compte 411/6574.

Adopté à l'unanimité

8. AVENANT N°2 DE TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT DE LA CONVENTION DE MANDAT PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE PASSERELLE HIMALAYENNE AU DESSUS DE L'OUVEZE A SORGUES CONCLU AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « TERRITOIRE VAUCLUSE »

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 08/01/2020) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Avenant N°2 ci-annexé à la convention de mandat public, par lequel la commune de Sorgues, transfère à la Communauté des Communes des Sorgues du Comtat la convention de mandat conclu avec la SPL « Territoire Vaucluse ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant à la convention de mandat public.

Adopté à l'unanimité

9. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET LE CCAS DE SORGUES (Commission des Finances des 07/01/2020) – Rapporteur : Raymond PETIT

Après en avoir délibéré,

VALIDE la nouvelle convention de service entre la commune et le CCAS qui s'appliquera à compter de l'exercice 2020.

PRECISE que cette convention remplacera la convention précédente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

Adopté à l'unanimité

10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

VAUCLUSE – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association France Nature Environnement d'un montant de 500 €.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2020 sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

11. ABANDONS DE CREANCE SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2019 – Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

ACTE le montant des abandons de créance réalisés par la SUEZ au titre de la surtaxe assainissement d'un montant de 13 869,63 € HT pour l'année 2019 et un rattrapage des 3 dernières années.

PRECISE que ces abandons de créances feront l'objet au budget annexe de l'assainissement :

- d'un titre au 70611 pour acter la recette due par les abonnés.

- d'un mandat au 658 pour acter l'impossibilité de recouvrement de ces sommes et la perte en résultant pour le budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

12. CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS POUR LE PASSAGE DE RESEAUX DE TRANSPORT DES EAUX USEES DU SITTEU (Commission Municipale de l'Aménagement du Territoire et Habitat dans sa séance du 8 janvier 2020) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de cette servitude perpétuelle sur les parcelles désignées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

13. CESSION A TITRE GRACIEUX DE LA VOIRIE, ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LA POINTUE » A LA COMMUNE POUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (Commission Municipale de l'Aménagement du Territoire dans sa séance du 8 janvier 2020) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession amiable gratuite de la voirie d'un linéaire de 207 mètres, des espaces et équipements communs du lotissement « La Pointue » à la Commune, tels que définis à l'article 1 de la convention du 19/02/2019, cadastrés section CB n° 254 parties j et l plan de projet division sous condition de la levée de réserve relative au poste de refoulement.

ACCEPTE le transfert amiable de la voirie et des espaces et équipements communs du lotissement « La Pointue » à la Commune et de classer celle-ci dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire, à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

14. VENTE DES TERRAINS CADASTRES BH 141 ET 142 A MADAME DELPRETE, GERANTE DU CAMPING DE SORGUES (Commission Municipale de l'Aménagement du Territoire dans sa séance du 8 janvier 2020) –

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de revendre ces terrains à Madame Delprete moyennant la somme de 5 645,76 euros, qui prendra à sa charge les frais liés aux procédures et les frais notariés.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT QUE: cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,

DIT QUE ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire.

Adopté à l'unanimité

15. VENTE DU BIEN CADASTRE CN 107, SIS AVENUE HUBERT REEVES A MONSIEUR DEMONT

(Commission Municipale de l'Aménagement du territoire et l'habitat dans sa séance 8 janvier 2020) –

Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre ce bien à Monsieur DEMONT moyennant la somme de 4 000 euros ; tous frais et droits des présentes liés à la transaction seront supportés par le bénéficiaire.

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que la présente vente sera régularisée par acte authentique par-devant notaire,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que l'acquéreur se charge de l'ensemble des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que cette recette sera inscrite au budget de la commune,

Adopté à l'unanimité

16. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME GENEVIEVE RAMOND DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

(Commission de l'Aménagement du Territoire et Habitat en date du 8 Janvier 2020) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Mme Geneviève RAMOND une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 331 Rue Ducrest, cadastré section DV n° 111.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune, fonction 72, nature 657483.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

17. CONVENTION DE MAISONS FRANCE SERVICES (Commission proximité et cohésion/politique de la ville du 13 janvier 2020) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention concernant la Maison France Services

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

18. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION 2020 DU CONTRAT DE VILLE, DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNE ET DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX OPERATEURS EXTERIEURS

(Commission proximité et cohésion/Politique de la ville réunie le 13 janvier 2020) – Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et **ADOpte** la programmation 2020 du Contrat de Ville et le plan de financement (cf. annexe)

ATTRIBUE aux associations qui portent des actions, une subvention conformément au tableau ci après :

Participation de la Ville auprès des porteurs de projet pour les actions 2020				
AXES STRATEGIQUE+ACTIONS	OPERATEUR	INTITULE DE L'ACTION	TOTAL ACTION	MONTANT SUBVENTION
Pilier I : Cohésion sociale 1) Accès aux droits, lutte contre les discriminations et accès à la santé	CIDFF	Permanences juridique	52 607 €	1 500 €
2) Education-Parentalité-Jeunesse	ASSER	Juste pour les filles	6 800 €	500 €
	ASSER	CLEFS (Créer le lien enfant - famille -scolarité)	32 200 €	9 000 €
	ASSER	CLAS ensemble vers la réussite	32 450 €	10 000 €
	AFAP	Mieux se connaître pour agir	2 500 €	1 000 €
3) Soutien à la vie associative	Espérance	Maintenir un encadrement de qualité valorisé par l'obtention du label « excellence »	2 500 €	1 500 €
	CD84FFSS	J'apprends à nager du plan citoyen du sport	6 800 €	2 000 €
Pilier II : Cadre de vie et renouvellement urbain 2) Prévention de la délinquance	RCSRO	Les quartiers jouent au rugby à sorgues	13 380 €	1 500 €
Pilier III : Le développement de l'activité économique et de l'emploi 2) Mise en réseau et accompagnement des entreprises	Mission locale	La relation entreprise au service du développement économique et de l'emploi	19 000 €	5 000 €
Pilier IV : Valeurs de la République et de la Citoyenneté	NUMA	Sensibilisation aux valeurs de la république	9 000 €	2 000 €
Total des financements Ville				34 000 €

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux demandes de subventions au profit de la commune

SOLLICITE le versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 300-6574, 300-65738 et 300-6288

Adopté à l'unanimité

19. CONVENTION 2019-2024 D'UTILITE SOCIALE (CUS) DE LA SEM DE SORGUES (Commission Proximité et Cohésion/Politique de la Ville du 13 janvier 2020) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention 2019-2024 d'utilité sociale (CUS) de la SEM de Sorgues.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à la majorité

2 ne prenant pas part au vote : (Alain MILON, Jacques GRAU)

20. CONVENTIONS DE PARTENARIAT – DEPLOIEMENT, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UN RESEAU DE VIDEO-PROTECTION DANS LE QUARTIER GENERAT, SUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER GERE PAR LA SEM ET GRAND DELTA HABITAT (Commission Proximité et Cohésion/Politique de la ville en date du 13 janvier 2020) – Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le partenariat entre la ville de Sorgues et les bailleurs (Grand Delta Habitat et la SEM) concernant la convention de vidéo-protection

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec GDH et la SEM de Sorgues ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

21. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CCSC – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel à la CCSC,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité

22. CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à partir du 1^{er} avril 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 maximum :

- 1 emploi d'adjoint animation à 24h,
- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation,

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

23. MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE ET DE LA NOMENCLATURE DE FOURNITURES ET DE SERVICES – Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification du guide de la dépense et de la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues joints en annexe de la présente délibération.

DIT que le guide de la dépense et la nomenclature ne pourront être modifiés qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

24. ACCEPTATION D'UN DON EN NATURE DE L'ASSOCIATION FOYER LAÏQUE DE BECASSIERES. –

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don en nature d'une valeur globale de 37 000 € du foyer laïque des Bécassières correspondant à 8 écrans numériques interactifs (ENI)

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation de ce don

DIT que ces ENI feront l'objet d'une intégration l'inventaire de la ville au budget principal 2020

Adopté à l'unanimité

25. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU LIONS CLUB DE SORGUES OUVÈZE – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention auprès du Lions Club de Sorgues Ouvèze

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

26. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT ET DE GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRESCRITS PAR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT CAPL SIS A

SORGUES – Rapporteur : Jacques GRAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise en œuvre du financement et de gestion de participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement CAPL sis à Sorgues,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

POINTS RAJOUTES LORS DE LA SEANCE

27. CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec la Fondation 30 millions d'Amis,

AUTORISE le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

28. GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De verser une gratification mensuelle de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,90 l'heure (moyenne mensuelle de 573,30 €) à partir du 1er jour de stage (1^{er} avril 2020) et jusqu'à la fin de son stage (prévu au 30 septembre 2020)
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

Sorgues, le 28 Janvier 2020
Le Maire

Thierry LAGNEAU

